

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE

Année scolaire : 2017 - 2018

Trimestre scolaire concerné : 1er trimestre

Date du Conseil d'école : 28/11/2017

sous la présidence de : M. Bernard BRIS, Directeur

Lieu du Conseil d'école : Ecole élémentaire de Laguenne

Membres présents : M. CHASSAGNARD Roger, *Maire de Laguenne*  
Mme EYROLLES Nicole, *Adjointe chargée des affaires scolaires.*

M. BOUSSIGNAC Christophe, M. BRIS Bernard, Mme FOSSE Patricia, Mme DOUARD Catherine, Mme HILAIRE-NEYRAT Marielle, Mme ESPINASSE Justine  
*Enseignants.*

Mme FORCE Patricia, Mme TRASSOUDAIN Corinne  
Mme GALLOU Emilie, Mme PELLETIER Muriel,  
M. CALS Nicolas  
*Représentants des Parents d'élèves*

*Mme Sophie VACHERIN, DDEN.*

Membres excusés : M. Eric SAUVEZIE, Inspecteur de l'Education Nationale  
Mme LABARTHE Chrystelle (*parent d'élève*)

Date de l'envoi des convocations et de l'ordre du jour : 13/11/2017

**Ordre du jour** :

I) Election des représentants des parents d'élèves

- Elections
- Fonctionnement du Conseil d'école

II) Vie de l'école

- Effectif actuel et répartition.
- Climat scolaire : plan Vigipirate, questions de sécurité.
- Activités pédagogiques du 1er trimestre
- Coopérative scolaire.

III) Questions diverses

**La séance** : La séance est ouverte à 18H00.

Mme Muriel PELLETIER est nommée secrétaire de séance.

## I) Election des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Ecole.

### 1. Les élections

- **Lundi 2 Octobre**, à 18h00 : réunion du bureau des élections pour :
  - Préciser les modalités d'organisation de cette élection.
  - Définir l'ordre des candidatures (titulaires/ suppléants)
  - Préparer le matériel de vote. (*Vifs remerciements aux deux A.V.S en poste dans l'école qui avaient bien avancé dans la préparation du matériel*)
- L'élection a eu lieu le **vendredi 13 octobre** ; dépouillement du scrutin en présence de M. CALS, Mme PELLETIER, Mme LABARTHE, à partir de 18h00.
- Résultat du scrutin : sont élus,

<b>Titulaires :</b> Mme FORCE Patricia Mme GALLOU Emilie Mme LABARTHE Chrystelle Mme PELLETIER Muriel Mme TRASSOUDAIN Corinne	<b>Suppléants :</b> M. CALS Nicolas
Nombre d'électeurs inscrits : 186 Nombre de votants : 127 Bulletins blancs et nuls : 14 Suffrages exprimés : 113 Taux de participation : 68.28 %	

### 2. Le fonctionnement du Conseil d'école

Le rôle, la composition et le mode de fonctionnement du Conseil d'école sont rappelés par le Directeur.  
(Les textes réglementaires correspondants sont publiés sur le site de l'école.)

Celui-ci insiste particulièrement sur la communication de la date des réunions et du P.V (pour les parents non élus : site internet, information dans le carnet de liaison) et sur l'utilisation du coupon permettant aux parents élus de demander l'inscription d'une question (de manière nominative) à la section « questions diverses » de l'ordre du jour.

## II) Vie de l'école.

### 1. Structure et effectif actuel de l'école (le 28/11/2017)

Patricia FOSSE	Marielle HILAIRE-NEYRAT	Catherine DOUARD	Christophe BOUSSIGNAC	Bernard BRIS	
CP	CE1	CE2	CM1/CM2	CM2	TOTAL
<b>23</b>	<b>20</b>	<b>25</b>	<b>24</b>	<b>27</b>	<b>119</b>

#### Observations :

A l'école élémentaire, un peu plus de la moitié des enfants vivent sur la commune de Laguenne. Les élèves sont issus de 17 communes différentes. (Certaines sans école, d'autres avec école).

C'est à ce moment de l'année que s'engagent les prévisions pour la rentrée prochaine. Éléments dont nous disposons : 28 départs en sixième, 19 arrivées en CP. Le solde serait donc négatif (110 élèves attendus cependant).

→ *M. le Maire indique qu'au cours d'une réunion à laquelle il a assisté, il a été dit qu'aucune suppression de poste ne serait envisagée en Corrèze à la prochaine rentrée scolaire.*

## **2. Climat scolaire.**

**L'année scolaire** semble avoir démarré sur de bonnes bases : relations satisfaisantes entre les enfants, pas de conflit majeur. Relations sereines entre parents et enseignants.

**Le plan Vigipirate** est en vigueur depuis plusieurs années. Régulièrement, l'Inspection Académique rappelle aux Directeurs d'école quelles sont les mesures à adopter, en concertation avec les municipalités.

Les consignes les plus récentes étant arrivées à l'école ce jour, M. BRIS propose aux membres du C.E de les découvrir en même temps que lui.

→ *Chacun constate qu'un certain nombre des mesures préconisées sont difficiles voire impossible à mettre en place (3 accès à l'école impossibles à surveiller simultanément, communications difficiles à établir entre les différents lieux de confinement, enregistrement et diffusion de messages à l'intention des parents...)*

→ *M. le Maire indique qu'au cours d'une réunion de l'Association des Maires de France, en présence du préfet, il a été rappelé aux élus qu'il y a la norme et le « bon sens » et que les difficultés à mettre en œuvre des systèmes de protection sont connues.*

Un Plan particulier (**PPMS**) dédié aux « alertes attentats » a été rédigé par le directeur de l'école et transmis à l'Inspection Académique.

*Un exercice « attentat/intrusion » a été organisé le 27/09/2017 : le compte rendu est examiné. « Simulation d'intrusion violente par l'entrée sur la route départementale, aile droite du bâtiment, déclenchement de l'alarme, confinement de tous les élèves en 2 minutes, verrouillage des accès, enfants au sol, silence... ».*

→ Le compte-rendu rédigé par la suite est lu et commenté par M. BRIS.

→ *La discussion fait apparaître la complexité de la mise en place de mesures « standardisées ».*

→ *M. le Maire indique qu'il a fait installer un système d'alarme complet et efficace concernant ce type d'évènement.*

→ *M. BRIS approuve mais signale qu'il aurait été bon d'en informer les enseignants notamment concernant le fonctionnement (mise en marche, arrêt).*

Le PPMS « catastrophes naturelles » est toujours en vigueur, au moins un exercice de confinement sera réalisé dans l'année scolaire.

## **3. Les réunions de rentrée**

**Vendredi 15 septembre, à partir de 18h00.** : Elles ont été fréquentées de manière très diverse selon les classes : (CP : 60%, CE1 : 60%, CE2 : 13%, CM1 : 60 % CM2 : 40%). La discussion ne permet pas de dégager de pistes relatives à des modalités d'organisation différentes pour permettre aux parents de participer plus facilement. Les enseignants rappellent qu'ils sont disponibles pour recevoir les parents, quand ils le jugent nécessaire.

## **4. Les activités pédagogiques du 1<sup>er</sup> trimestre**

- **Jeudi 14 septembre** : fête du sport annulée en raison des conditions météo.

- **Le vendredi 6 octobre** : randonnée pédestre à Saint-Paul.  
**Accompagnateurs sollicités** : Mme LABARTHE, M. LEYRAT, Nicole EYROLLES, Martine GOUTTE, Jérôme FRIDMAN.
- Mme EYROLLES indique qu'elle a trouvé la journée très agréable et que les parcours proposés étaient à la portée des enfants.
- Mme TRASSOUDAIN remercie M. BOUSSIGNAC de lui avoir transmis les photos de cette activité.
- **Mardi 10 Octobre** : la rencontre « jeux traditionnels » prévue à Ste-Fortunade, concernant la classe de CM1/CM2 a été annulée en raison des conditions climatiques.
- **Tous les lundis de 15h30 à 16h30, du 6 novembre au 12 mars** : mise en place sur ce créneau habituellement consacré aux activités périscolaires d'un **atelier d'initiation à l'allemand** pour les élèves de CM2 volontaires. 14 élèves y participent.
- **Mardi 21 Novembre** : Participation de la classe de CM2 au projet « Ecole et cinéma ».  
M. BRIS rappelle que l'objectif de ce projet est de faire *découvrir aux élèves des œuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement à leur intention dans les salles de cinéma. Les élèves commencent ainsi, grâce au travail pédagogique d'accompagnement conduit par l'enseignant et les partenaires culturels, une initiation au cinéma.*  
**Les films proposés sont caractéristiques d'une époque, d'un genre cinématographique, d'un problème social, d'une technique de réalisation....**

**Projection au cinéma de Tulle de « Shaun, le mouton ».** Ce film de 2015 est un parfait exemple de ce qui vient d'être dit : ce film d'animation dont les personnages sont réalisés en pâte à modeler est entièrement muet (onomatopées). Il est réalisé selon la technique du Stop-motion. (suite d'images fixes, photographiées et mises bout à bout créant ainsi le mouvement)

**Les films suivants seront « Treeless Mountain » ( film coréen) et « Le chien jaune de Mongolie ».**

→ *Le projet « école et cinéma » est financé (entrées et transport) par la coopérative scolaire avec la participation donc des « Gamins d'abord ». La dépense s'élève à 500€.*

→ *M. BRIS indique que cette année, il n'a pas souhaité reconduire l'opération école et cinéma dans le cadre de la liaison CM2/6° et en précise les raisons. (Coût supporté par la coopérative scolaire, absence de formation mise en place l'an passé, impossibilité d'accueillir la classe de sixième à Laguenne, matériel informatique inapproprié, classe trop nombreuse)*

- **Vendredi 24 Novembre** : cross de secteur au Chambon. Il a concerné les classes de CM1 et CM2. Les enfants tour à tour observateur ou coureur ont couru 10, 12 ou 15 minutes en fonction des performances qu'ils avaient établies au cours des semaines précédentes à l'école. Les enfants les mieux classés sont qualifiés pour participer au cross départemental qui aura lieu au Coiroux, le mercredi 13 décembre.  
→ **14 enfants étant qualifiés, les parents des élèves concernés seront sollicités pour aider les deux enseignants à encadrer les élèves.**

#### **Activités à venir :**

- **Lundi 4 décembre** : Spectacle au théâtre de TULLE : Le préambule des étourdis », par la compagnie « Hippolite a mal au cœur ».  
→ *Frais de transport et entrées pris en charge par TULLE AGGLO.*
- **Mardi 5 décembre et jeudi 7 décembre** : activités lutte (jeux d'opposition) au dojo de Tulle pour les élèves de CP, CE1 et CE2. Mme FOSSE donne le détail des jeux et explique le fonctionnement de cette animation.

- **Vendredi 22 Décembre** : Noël des enfants.
  - *Projection d'un film à la salle des fêtes (celle-ci étant désormais équipée pour la vidéo projection).*
  - *Participation du Père Noël qui viendra remettre aux enfants les livres choisis par les enseignants et offerts par la Municipalité.*
  - *Goûter à la cantine.*

## 5. Le projet d'école.

Dans un premier temps, M. BRIS rappelle ce qu'est un projet d'école et sur quelles bases il est rédigé. Il rappelle les axes retenus :

- **Axe 1 : améliorer la compréhension de la lecture et l'expression orale.**
- **Axe 2 : prendre en compte les élèves à besoins particuliers.**

Ces deux objectifs prioritaires sont complétés par la mise en place d'un Parcours artistique et culturel, d'un Parcours numérique et d'un Parcours citoyen.

Ensuite, il présente et commente brièvement l'avenant 2017 / 2018 au projet d'école. C'est un ensemble d'actions concrètes venant compléter, renforcer le projet initial, à la suite du bilan réalisé par l'équipe en juin 2017.

## 6. Bilan de la coopérative scolaire.

L'exercice financier 2016/2017 a été clôturé le 31 août, les comptes ont été vérifiés par un enseignant non mandataire et deux parents d'élèves (Mme PIQUEMAL et Mme TRASSOUDAIN) puis transmis à l'OCCE. Ils viennent d'être validés.

- Le bilan simplifié au 31 août 2017 est le suivant :

<b>Charges</b>		<b>Produits</b>	
Achats de produits pour cession	1 567.40	Ventes pour cession	2 212.00
Activités éducatives	6 629.36	Activités éducatives	1 600.00
Cotisations OCCE	207.00	Subventions	0.00
Assurances	28.75	Subvention d'association	1 885.00
Charges courantes	480.07	Produits courants	50.00
Charges exceptionnelles	13.99	Part.volontaire des familles	2 185.00
Achats de biens	00.00	Produits exceptionnels	44.12
<b>TOTAL</b>	<b>8 926.57</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 976.12</b>
<b>Résultat : - 950,45 €</b>			
<b>Actif</b>		<b>passif</b>	
Banque	2 690.71	Report 2016	3 641.16
Caisse	0,00	Résultat 2016/2017	- 950.45
<b>2 690.71</b>		<b>2 690.71</b>	

- Au cours **d'une assemblée générale de l'association « Les gamins d'abord »**, le mardi 17 Octobre, la présidente Mme PIQUEMAL a remis à l'école un chèque de **1 994.22 €**. Cela équilibre le budget mais le solde positif est grignoté d'année en année.
- *M. BRIS montre que le déficit, bien que moins important que celui de l'an passé, peut être imputé à une demande de participation au voyage scolaire des CM insuffisante (30 €) alors que le coût de la sortie était le même que l'an passé. Par ailleurs, il indique qu'avant son arrivée à Laguenne, la participation demandée aux familles pour des sorties avec nuitée était de 40 à 60 € par enfant, ce qu'il trouvait excessif, mais cela permettait de préserver le budget de la coopérative.*

- M. BRIS ajoute que, l'an passé, 6 familles (10 enfants) n'ont pas réglé leur cotisation à la coopérative malgré plusieurs relances. (Cela représente un manque à gagner de 200€). Cette année, 8 familles ne sont pas à jour, (13 enfants) soit déjà 260 € de déficit pour l'année.
- M. BRIS demande à M. le Maire si la caisse des écoles prendra en charge **les frais de transport des sorties scolaires de fin d'année** notamment pour la sortie avec nuitée traditionnellement organisée pour les CM. Celui-ci avance un montant maximum de 1 500€. M. BRIS signale que pour la sortie à l'Ile d'Oléron il y a 2 ans, les frais de transport s'élevaient à 1 650 €. En conséquence, il soumettra le plus rapidement possible le devis transport à la Mairie avant de finaliser un projet.

## 7. Travaux dans l'école

En référence au volet numérique du Projet d'Ecole, M. BRIS évoque les difficultés liées à la connexion internet très instable, ses difficultés à travailler correctement avec l'ordinateur du bureau qui fonctionne mal.

- En réponse, M. le Maire explique les difficultés liées à la mise en place de la fibre optique.
- Ordinateurs de la salle informatique : ces 5 ordinateurs « tout en un », ainsi que le système mis en place à la bibliothèque serviront aux personnes âgées, ainsi qu'à tous les Guennois qui ont besoin d'accéder à internet pour les formalités administratives. Ils seront également utilisables par les élèves de l'école.
- A la question de M. BRIS, M. le Maire indique que la société DEMAILLY va installer le proxy académique (filtre assurant la protection lors de l'usage d'internet) ce qui est une obligation en milieu scolaire.

## III) Questions diverses

Question de Madame PELLETIER : Quelle est la position de la Municipalité de Laguenne sur l'évolution des rythmes scolaires à la rentrée prochaine ? Pour compléter sa question, elle explique son ressenti négatif par rapport à sa fille.

- M. le Maire répond que, pour lui, les cinq matinées de classe sont positives, (il ne reconnaît pas la fatigue occasionnée par la participation des enfants aux T.A.P), évoque le problème des personnels embauchés et les problèmes liés aux transports.  
Il ne souhaite pas engager de consultation des parents d'élèves. Si les aides financières accordées aux municipalités sont reconduites, on restera à la semaine de 4 jours ½, avec le mercredi matin travaillé. Une décision définitive sera prise en mars 2018.
- La discussion montre que les parents d'élèves n'ont pas tous les mêmes souhaits en fonction de leurs propres impératifs, que les enseignants ne font pas tous la même analyse sur les bienfaits des rythmes actuels, et qu'il aurait été plus simple que le gouvernement choisisse une solution lui-même.

Remarques de Madame FORCE : elle signale que l'espace d'accueil mis en place côté passerelle est très agréable mais qu'il est pollué par des crottes de chien.

- M. le Maire répond qu'il va s'en occuper.
- Elle informe le Conseil d'Ecole d'une remarque que plusieurs parents lui ont demandé de transmettre : les murs de la classe de CP sont dégradés par le salpêtre et les stores de cette classe, abimés sont toujours baissés.
- M. le Maire répond que les travaux les plus urgents ont été faits (sanitaires, en particulier), et que les petits réglages seront vus rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

La secrétaire de séance  
**Muriel PELLETIER**

Le Directeur  
**Bernard BRIS**